



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juin 2012
Français
Original: anglais

Comité des droits économiques, sociaux et culturels Quarante-cinquième session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 2^e séance**

Tenue au Palais Wilson à Genève, le lundi 1^{er} novembre 2010, à 10 heures

Président: M. Marchán Romero

Sommaire

Ouverture de la session

Déclaration de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Adoption de l'ordre du jour

* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour le reste de la séance.

** Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la 28^e séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Ouverture de la session

1. Le **Président** déclare ouverte la quarante-cinquième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

Déclaration de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

2. **M^{me} Pillay** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) dit que la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en septembre 2010, a marqué un tournant. Les présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont pour la première fois publié une déclaration commune exhortant les États membres à reconnaître l'importance des droits de l'homme pour réaliser les objectifs de développement, et cette position est exprimée dans le projet de résolution adressé à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale.

3. Le thème de la journée de débat général de la présente session du Comité – le droit à la santé sexuelle et procréative – se rapporte en particulier à l'objectif 5 relatif à l'amélioration de la santé maternelle. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a récemment publié une étude sur cette question et l'intervention de la Haut-Commissaire à la Réunion plénière de haut niveau a mis l'accent sur le même thème. Pour réduire la mortalité maternelle, les femmes doivent avoir accès à des soins de santé sexuelle et procréative et de manière générale à des soins de santé de qualité, ainsi qu'à l'égalité des chances en matière d'éducation et sur le plan économique. Les conseils du Comité étant essentiels pour progresser dans ce sens, M^{me} Pillay souhaite les faire connaître lors des séances des autres organes auxquelles elle participera.

4. La défense des droits économiques, sociaux et culturels est l'un des six domaines thématiques prioritaires du Haut-Commissariat pour 2010-2011 qui s'emploie activement à promouvoir la connaissance de ces droits, notamment en plaidant pour la ratification rapide du Protocole facultatif se rapportant au Pacte. Le Haut-Commissariat coopère avec d'autres organes des Nations Unies sur les questions intéressant le Comité, en particulier les droits des personnes âgées, l'aide apportée par les membres du Comité dans ce domaine étant appréciée de M^{me} Pillay. L'examen par l'Assemblée générale d'un projet de résolution sur les droits des personnes âgées est suivi avec intérêt.

5. Dans le cadre des efforts visant à renforcer le système conventionnel, une réunion d'experts a eu lieu en septembre 2010 à Poznań (Pologne). Tous les présidents des organes conventionnels étaient invités, et M. Marchán Romero représentait le Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Les participants ont étudié les méthodes de travail, l'indépendance des membres et les moyens de renforcer le rôle des présidents. M^{me} Pillay remercie en particulier M. Kedzia pour sa contribution à l'organisation de la réunion.

6. Le Haut-Commissariat tient des consultations avec tous les organes conventionnels de manière à ce que leurs membres puissent échanger librement leurs points de vue, identifier les options pour l'avenir, étudier les méthodes de travail et examiner à l'avance les questions présentées à la réunion inter-comités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et à la réunion des présidents de ces organes. La consultation avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a été provisoirement prévue en mai 2011.

7. En juillet 2010, la réunion des présidents s'est tenue pour la première fois en dehors de Genève, dans le but de rapprocher les organes conventionnels du terrain d'application des instruments et des organisations non gouvernementales, de faire connaître leur travail et de renforcer les liens et les synergies entre les mécanismes régionaux et internationaux

relatifs aux droits de l'homme. Le Haut-Commissariat approuve la demande des présidents de poursuivre cette pratique, conformément à son engagement d'améliorer la visibilité et la pertinence des organes conventionnels.

8. Le Haut-Commissariat s'emploie au maximum à répondre aux besoins des organes conventionnels, mais l'explosion de la demande de services de conférence au cours des dernières années, en particulier de la part du Conseil des droits de l'homme, et le succès de l'extension du système conventionnel posent des problèmes. Les organes conventionnels traitent des affaires similaires à celles entendues par les divers tribunaux internationaux, mais avec des ressources moindres. Dans ses efforts pour rationaliser et harmoniser les pratiques des organes conventionnels, le Haut-Commissariat fait appel à l'aide des membres du Comité. Le Conseil économique et social doit encore se prononcer sur l'augmentation du temps de réunion demandée par le Comité, mais, quoiqu'il en soit, un effort collectif doit être accompli pour trouver des méthodes de travail plus efficaces, sans compromettre la qualité du résultat.

9. Le thème de la Journée de défense des droits de l'homme en 2010 sera "Parlons fort: mettons fin à la discrimination"; il complète l'observation générale n° 20 du Comité relative à la non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels. Les activités du Haut-Commissariat et du Comité se renforcent mutuellement et le Haut-Commissariat continuera à soutenir le Comité au mieux de ses capacités.

10. Le **Président** remercie la Haut-Commissaire pour l'intérêt personnel qu'elle manifeste à l'égard des travaux du Comité et pour les efforts qu'elle-même et le Haut-Commissariat ont accomplis pour rationaliser le travail de l'ensemble des organes conventionnels, objectif en faveur duquel le Comité est pleinement engagé. Durant sa session, le Comité continuera de mettre l'accent sur les six domaines thématiques du Plan de gestion stratégique 2010-2011 du Haut-Commissariat, et sur les ratifications du Protocole facultatif se rapportant au Pacte. Une journée de la session sera consacrée à un débat général sur le droit à la santé sexuelle et procréative et le Comité espère adopter deux déclarations: l'une sur l'assainissement, et l'autre sur le secteur des entreprises et les droits de l'homme. Un peu de temps sera également consacré à l'examen des méthodes de travail et des moyens d'améliorer leur efficacité. En outre, une réunion se tiendra avec les États parties pour étudier différents points d'actualité, notamment la demande par le Comité de temps de réunion supplémentaire, de manière à traiter les rapports en suspens soumis par les États parties. Un débat sur le tabac et les droits de l'homme est également prévu.

Adoption de l'ordre du jour (E/C.12/45/1)

L'ordre du jour est adopté.

La séance est levée à 10 h 35.